

Le ministre a également ajouté que lorsque le gouvernement connaîtrait, plus tard dans le courant de l'année, les conséquences précises de la décision, d'autres programmes seraient mis en place au besoin.

Le 21 février, j'entretenais encore de bons espoirs. Le 17 mars, n'ayant toujours reçu aucune nouvelle de l'un ou l'autre ministre responsable, je suis revenu à la charge et j'ai parlé à la Chambre pendant quatre minutes de la nécessité, du besoin urgent d'accorder une indemnisation aux personnes concernées.

J'ai parlé de la vie d'un travailleur d'usine, d'un pêcheur, d'un opérateur. J'ai parlé des salaires payés à ces travailleurs et des difficultés avec lesquelles ils étaient alors aux prises, puisqu'ils étaient privés de rémunération depuis un mois. L'an dernier, ces gens avaient un emploi, recevaient des prestations d'assurance-chômage ou bénéficiaient d'un programme d'aide d'urgence.

Cette année, l'usine ayant fermé ses portes presque sans préavis, les travailleurs n'ont occupé leur emploi que pendant deux ou trois semaines. Sans y être pour rien, ils devenaient inadmissibles aux prestations. À compter du 21 février, ils ont dû commencer à puiser dans leurs économies et dans les réserves alimentaires dont ils disposaient, de l'original rôti, du poisson salé, tout ça après un mois seulement de cette situation désolante.

Or, un travailleur dans une usine de transformation gagne peu. Dans ma circonscription, selon les données les plus récentes, le revenu moyen se situe à 23 000 \$. Il est de 32 000 \$ à Terre-Neuve et de 46 000 \$ au Canada. Monsieur le Président, ces travailleurs gagnent entre 17 000 \$ et 23 000 \$ par année, tout dépendant de leur ancienneté et des primes qu'ils touchent. D'après les recherches que j'ai effectuées, ces montants se situent très près du seuil de la pauvreté au Canada. Cela ne fait pas beaucoup au départ. Ce niveau de rémunération donne droit à des prestations d'assurance-chômage qui se situent entre 14 000 \$ et 19 000 \$ par année. Comme vous le savez, monsieur le Président, c'est encore un bien faible revenu.

Dans le cas qui m'intéresse, après un mois, au moment où j'avais interrompu mon exposé à la Chambre, ces gens n'avaient encore reçu ni indemnités, ni revenu de quelque sorte que ce soit.

La prochaine date que je voudrais mentionner est le 27 avril. Entre-temps, j'ai rencontré des fonctionnaires. Le 16 mars, j'ai rencontré le directeur général de l'assurance-chômage ou le directeur régional à St. John's pour le ministère de l'Emploi et de l'Immigration et j'ai

Initiatives parlementaires

exposé ce problème, parmi bien d'autres il va sans dire, afin de voir quelles solutions s'annonçaient. Puis, le 27 avril, puisque je ne recevais aucune réponse du gouvernement, j'ai cru qu'il était temps de faire une autre déclaration à la Chambre des communes à ce sujet. Dans l'interalle, j'ai écrit au ministre des Pêches et des Océans. Je n'ai pas encore reçu de réponse.

Monsieur le Président, à cette date, si vous suivez bien ma chronologie, le 27 avril ou aux environs du 27 avril, j'étais dans ma circonscription. J'ai visité les familles et je me suis entretenu avec les personnes en cause; en fait, j'ai même partagé le repas de certaines familles. Je ne crois pas qu'elles auraient honte des circonstances qui m'ont forcé à prendre la parole à la Chambre et en public. Je ne crois pas que ces personnes auraient honte de m'entendre vous dire qu'elles sont sans emploi. Leur petit déjeuner se compose d'un café, d'un thé ou même d'un verre d'eau froide dans certains cas. Elles font du pain à la maison avec de la farine achetée et certains ingrédients qui sont encore à leur portée ou qui leur restent de l'époque où elles travaillaient; mais ce pain est parfois servi sans beurre, avec des confitures de baies de thé des bois cueillies l'année précédente. Leurs enfants reviennent de l'école pour le repas du midi qui sera probablement du pain, parfois avec du beurre, ou une boîte de fèves bouillies sur la cuisinière qui sera partagée par toute la famille. Ils retournent à l'école pour revenir vers un souper frugal; il reste parfois un peu de viande. Il leur reste peut-être quelques boîtes de conserve. . . Mais ce n'est qu'une journée du deuxième mois d'une situation que j'essaie de décrire pour tout le monde.

Le deuxième mois, on leur reprend leur camionnette, on leur reprend leur voiture—et ce n'est pas une voiture neuve, ce n'est pas une grosse voiture. Parfois, elle a même 10 ou 12 ans, mais ils n'ont pas fini de la payer parce qu'ils n'ont jamais eu de quoi le faire comptant.

Je demande au gouvernement de regarder le visage humain de ces familles qui devraient être indemnisées, suite à une décision administrative, qui était nécessaire j'en conviens, et qu'on doit au gouvernement qui se trouve de l'autre côté de la Chambre. Le 8 mai, il n'y a pas bien longtemps, j'ai jugé nécessaire, deux mois et demi après le début de cette crise, de poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui était absent ce jour-là mais qui était, à mon grand plaisir, remplacé par le ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration. Son expression de sympathie et la façon dont elle avait commencé à me répondre m'avaient redonné quelque espoir mais pas pour très longtemps. En effet, elle poursuit ainsi: